



Indivision après 1an 1/2 de mon divorce

Par **patjo**, le **02/04/2013** à **13:54**

Bonjour, après 1an1/2 je suis toujours en indivision après 2 tentative de la part de mon notaire mon ne répond pas , 1 ere question me faut -t-il de nouveau un avocat ou puis-je saisir le juge seule car pas les moyens de payer encore un avocat , et ma 2 eme question est de savoir si un avocat a le droit de me réclamer 105€ pour un rendez-vous rnPar avance merci pour les réponses

Par **amajuris**, le **02/04/2013** à **16:47**

bjr,rnrien n'interdit de rester en indivision suite à un divorce.rnsi votre ex ne veut pas vendre difficile de l'obliger même avec une procédure devant un tribunal.rnun avocat peut vous annoncer le prix pour une première consultation, c'est même conseillé pour éviter les surprises.rnle cout d'une consultation juridique obéit à plusieurs paramètres comme la complexité de l'affaire, la notoriété de l'avocat, cela peut aller de 100 à 500 € de l'heure voir nettement plus pour certains. le vôtre me semble raisonnable.rnavez-vous pensé à l'aide juridictionnelle.rncdt